Avis national standard

Commune de Rueil-Malmaison

Date limite de réponse : 14 décembre 2026 à 12:00

Section 1

Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de Rueil-Malmaison
Type de Numéro national d'identification : SIRET
No national d'identification : 21920063100014
Ville : Rueil-malmaison cedex
Code Postal : 92501
Groupement d'acheteurs : Non

Section 2

Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

https://marches.maximilien.fr/index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailsConsultation&id=951016&orgAcronyme=d7h

Identifiant interne de la consultation : 26207

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Flore ATTAL, Cheffe du service de la Commande publique

Adresse mail du contact : marches.publics@mairie-rueilmalmaison.fr

No téléphone du contact : +33 147326601

Section 3

Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte supérieure à 90 k EUR HT
Condition de participations :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle – Conditions / moyens de preuve : Cf. Art 5.1 du RC
Capacité économique et financière – conditions / moyens de preuve : Cf. Art. 5.1 du RC
Capacité technique et professionnelle – conditions / moyens de preuve : Cf. Art. 5.1 du RC
Technique d'achat : Accord-cadre
Date et heure limites de réception des plis : 14 décembre 2026 à 12:00
Présentation des offres par catalogue électronique : Non
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution :

- Critère n°1 - Valeur financière, appréciée sur la base d'une simulation réaliste comprenant le montant total de l'EPF ainsi que certains prix du DQE : : 35%

- Critère n°2 - Valeur technique appréciée sur la base des éléments du CRT et scindée en deux sous-critères : : 60%
- Critère n°3 – Démarche environnementale mise en œuvre dans le cadre de l'exécution du contrat apprécié sur la base des éléments du CRT. : 5%

Section 4
Identification du marché

Intitulé du marché : Assistance à maitrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché de nettoiement de la voirie et des espaces publics sur le territoire de Rueil-Malmaison
Code CPV Principal : 75200000
Type de marché : Services
Description succincte du marché : Le contrat a pour objet des prestations d'assistance à maitrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché de nettoiement, des voies et des espaces publics sur le territoire de Rueil-Malmaison.
Lieu principal d'exécution du marché : 92
Durée du marché (en mois) : environ 12
La consultation comporte des tranches : Oui (1 tranche ferme et 1 tranche conditionnelle)
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Type de marché réservé :

Section 5
Lots

Marché alloti : Non

Section 6
Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non
Autres informations complémentaires :
Le contrat est un accord-cadre de prestations intellectuelles passé selon une procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande publique.

Le Cahier des Clauses administratives générales (CCAG) de référence est le CCAG applicable aux marchés publics de prestations intellectuelles issus de l'arrêté du 31 mars 2021 (JO du 1er avril 2021).

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à prix mixtes, composé :
- D'une partie à prix global et forfaitaire, relative aux missions de chaque tranche/phase décrites dans le présent CCP, dont le montant est celui indiqué dans l'Etat des Prix Forfaitaires (EPF) ;
- D'une partie à prix unitaires indiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), qui s'exécute par le biais de bons de commande émis au fur et à mesure des besoins de l'acheteur sans qu'aucun rythme ne lui soit imposé. Ces prestations, rémunérées conformément aux tarifs du BPU, correspondent à des études ou réunions complémentaires non prévues au forfait.

Le contrat comporte une tranche ferme (TF) composée de 3 phases ainsi qu'une tranche optionnelle (TO).

Le contrat est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum strictement inférieur à 216 000 € HT sur sa durée totale, toutes phases et tranches confondues.

A titre purement indicatif, le montant du contrat est estimé à 80 000,00€HT (tranche ferme + tranche conditionnelle).

La tranche ferme du contrat prend effet à compter de sa date de notification au titulaire jusqu'à l'exécution complète des prestations et leur réception sans réserve qui coïncide avec l'extinction des voies de recours suite à la notification du contrat de nettoiement de la voirie et des espaces publics sur le territoire de Rueil-Malmaison.

La tranche optionnelle (si elle est affermie) rend effet à compter du début d'exécution du contrat de nettoiement, pour une durée de 6 mois.

Le marché de nettoiement doit démarrer le 1er août

COMPOSITION DU DCE :
Le dossier de consultation comprend :

- le présent règlement de la consultation (RC) et son annexe « fiche de vérification »,
- le cahier des clauses particulières (CCP),
- l'acte d'engagement (ATTRI1), à remplir par le soumissionnaire, et ses deux annexes :
  - le bordereau des prix unitaires (BPU), à remplir par le soumissionnaire,
  - l'état des prix forfaitaires (EPF), à remplir par le soumissionnaire,
- le cadre de réponse technique (CRT), à compléter par le soumissionnaire.

Modification du DCE :
L'acheteur se réserve le droit d'apporter, au plus tard jusqu'au 8 décembre 2026 inclus, des renseignements complémentaires et des modifications de détail au dossier de consultation. Le soumissionnaire doit alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Afin de pouvoir respecter ce délai, il est demandé aux soumissionnaires de bien vouloir poser toute question par écrit (plate-forme de dématérialisation) au plus tard jusqu'au 4 décembre 2026 inclus.

MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT : Cf. art. 3.1 du RC
AVANCE : Cf. Art. 3.2 du RC
ACOMPTE ET REGLEMENT PARTIEL DEFINITIF : Cf. Art. 3.3 du RC
COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE : Cf. Art. 5.1.1 du RC
COMPOSITION DU DOSSIER D'OFFRE : Cf. Art. 5.2 du RC
REMISE DES PLIS : Cf. Art. 6 du RC
NEGOCIATIONS : Cf. Art. 8 du RC
PIECES A FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE PRESSENTI : Cf. Art. 9 du RC